



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, **le lundi 28 mars 2022**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et des conseillers suivants :

Mesdames : Véronique Lemire
Linda Pomerleau
Claude Cardinal
Josée Prévost
Messieurs : Yves Bourassa
Michel Ayotte

Lise Dénoimé, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6953-03-22

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout au point 8 « Comité de sport et Loisirs de Nédélec » et le point 9 « Livret nouveaux arrivants ».

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modification de la promesse d'achat – Maison Darveau
4. Résolution – Répondant culturel
5. Résolution – joindre la RISIT
6. Pageette pompier
7. Suivi – Taxes spéciales
8. Comité sport et Loisirs de Nédélec
9. Livret nouveaux arrivants
10. Prochaine séance le 11 avril 2022
11. Période de questions

3. **RÉSOLUTION - MODIFICATION DE LA PROMESSE D'ACHAT SUR LA MAISON DARVEAU**

RÉSOLUTION # 6954-03-22

ATTENDU QU'une modification de la promesse d'achat s'impose pour permettre à monsieur Richard Cyrenne de devenir le promettant sur la promesse d'achat faite le 8 mars 2022.

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec déclare que monsieur Richard Cyrenne prend en charge toutes les obligations reliées à cette promesse d'achat. Au terme de ce changement monsieur Richard Cyrenne devient le nouveau propriétaire de la maison Darveau cité dans cette promesse d'achat.

ATTENDU QUE les frais encourus par la municipalité lors de cette transaction lui seront remis en totalité dans les mois à venir.

Il est proposé par Yves Bourassa
Appuyé par Véronique Lemire
Et résolu majoritairement par les conseillers;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Nédélec sont entièrement d'accord de permettre la modification de ladite promesse d'achat fait le 8 mars 2022.

Claude Cardinal, conseillère se retire de cette décision due à son lien avec le comité de valorisation et de développement de Nédélec.

4. RÉOLUTION – RÉPONDANT.E CULTUREL

RÉSOLUTION # 6955-03-22

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement que madame Josée Prévost soit nommée répondante culturelle pour la MRC Témiscamingue pour la durée de son mandat.

5. RÉOLUTION – JOINDRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT)

RÉSOLUTION # 6956-03-22

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Nédélec ont pris la décision de joindre la Régie intermunicipale du service incendie du Témiscamingue pour donner suite à la présentation et aux explications fournies par monsieur Richard Pleau, lors de la rencontre des municipalités de la région le 10 mars 2022.

Il est proposé par Josée Prévost, appuyé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec va se joindre à la Régie intermunicipale du service incendie du Témiscamingue (RISIT) dès le 28 mars 2022.

6. PAGETTE POMPIER

Le point 6 est reporté à la prochaine séance du conseil du 11 avril 2022, manque d'information. Yves Bourassa, conseiller s'engage à faire quelques appels afin d'avoir les informations manquantes.

7. SUIVI – TAXES SPÉCIALES

RÉSOLUTION # 6957-03-22

ATTENDU QUE le propriétaire informe la municipalité par lettre qu'il ne va pas et n'a pas l'intention de louer lesdits appartements qu'il possède dans sa résidence principale;

ATTENDU QUE s'il s'avère que ledit appartement était loué sans que la municipalité en soit avertie;

ATTENDU QUE la municipalité se réserve le droit de rouvrir le dossier avec des frais de 50\$ pour la réouverture du dossier, réinsérer la taxe spéciale et tous les autres frais encourus;

ATTENDU QUE cette entente devient caduque lors de la vente de cette propriété;

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Claude Cardinal, et résolu unanimement que la municipalité va créditer la taxe spéciale du Centre communautaire au propriétaire qui lui apportera une lettre en indiquant clairement leur intention concernant les appartements dans leur résidence principale d'ici la fin avril 2022.

8. COMITÉ SPORTS ET LOISIRS DE NÉDÉLEC

8.a ASSURANCE RESPONSABILITÉ – CAMP DE JOUR 2022

RÉSOLUTION # 6958-03-22

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec accepte de couvrir les frais pour une assurance responsabilité pour le camp de jour qui se déroulera à l'école « La Petite Ourse » pour l'été 2022.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Véronique Lemire, et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec s'engage à payer la couverture d'une assurance responsabilité au comité de sport et Loisirs de Nédélec pour leur activité « Camp de jour 2022 » qui se déroulera à l'école « La Petite Ourse » de Nédélec.

8.b POSSIBILITÉ D'UN DÉFICIT – CAMP DE JOUR 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec demande au comité des sports et Loisirs de Nédélec de leur fournir un bilan financier de leur dernière année d'activité 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec demande au comité sport et Loisirs de Nédélec les prévisions budgétaires pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec prendra une décision après avoir reçu le bilan financier de 2021 et les prévisions budgétaires de 2022 sur la question de couvrir les frais d'une possibilité d'un déficit pour l'année en cours (2022);

Les membres sont tous d'accord pour attendre la documentation demandée avant de prendre une décision à ce sujet.

9. LIVRET DES NOUVEAUX ARRIVANTS :

Les membres du conseil prennent connaissance du livret des nouveaux arrivants, le bottin téléphonique ainsi que le livret des coupons qui fait un tout pour le dossier nouveau arrivant à Nédélec.

Après quelques petites suggestions, les membres sont tous d'accord que le dossier "nouveau arrivant" est complet et que nous pourrions commencer à les distribuer.

Il est aussi décidé que le livret nouveau arrivant sera envoyé à tous nos résidents en publipostage puisqu'il est rempli d'informations importantes et d'actualité pour tous.

10. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 11 avril 2022

11. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucune question n'a été posée ou reçue du public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 6959-03-22

Levée de la séance à 19h55, est proposée par Yves Bourassa.

Lyne Ash
Mairesse

Lise Dénomé, Directrice générale
et secrétaire-trésorière

